

DOE

SITE Maison Diocésaine

Affaire : DAHS0000858

Etude réalisée pour : Mr Le Clech' Kenan

Société : SOPREMA Nantes

Pose effectuée par : Chausse Alexandre et Baudouin François ► Atlantique Hauteur et Sécurité
► Les 31/05/2022, 01 et 02/06/2022

Atlantique Hauteur & Sécurité

1, rue des Davants

85580 GRUES

sylvain@psecurite.fr

06 60 44 10 73

RCS 888 781 325 La Roche Sur Yon - NAF 4669B



1-Introduction

Vous trouverez dans ce document récapitulatif :

- Rappel réglementaire.
- L'implantation des points d'ancrage.
- Les photos de la réalisation.
- Eléments constituant les points d'ancrage.
- Fiche de contrôle au montage.
- Certificat de conformité des points d'ancrage.
- Certificat de pose.
- Vérification périodique.

2-Rappel réglementaire

Ces rappels réglementaires concernent en premier lieu ce DOE, c'est-à-dire les documents et instructions à remettre à la suite d'une installation de systèmes antichute. Ceux de la norme NF EN 795 2012 concernent également la notice du fabricant.

A - Extrait de la recommandation R430

DOSSIER D'INSTRUCTIONS

Il convient de regrouper dans un dossier les documents attestant la conformité de l'état d'origine ainsi que les instructions utiles pour les vérifications et l'entretien.

Le mode d'emploi fourni par le fabricant du dispositif d'ancrage (normes NF EN 795 et 365) contenant :

- Les détails descriptifs de la fourniture et de leur origine,
- La déclaration du fabricant attestant que le dispositif d'ancrage considéré à part satisfait aux exigences des essais initiaux de type,
- L'instruction précisant la valeur de l'effort de crête transmis aux ancre structurelles.

Le document (note de calcul) certifiant que la résistance de la structure supportant le système d'ancrage est suffisante.

Les moyens et instructions permettant, avant de s'arrimer, d'examiner visuellement que le système d'ancrage est en état de servir (par exemple, détecteur ou témoin de surcharge près du point d'accès, tension du câble pour une ligne de vie).

Les dispositions prises pour permettre, après s'être arrimé, d'examiner visuellement les parties du système d'ancrage éloignées de l'accès dans des conditions n'altérant pas la sécurité de l'utilisateur.

Les dispositions et instructions pour effectuer les examens annuels.

Le ou les intervenants extérieurs à appeler pour les travaux de maintenance et de réparation devront être identifiés. Ces documents seront joints au dossier de maintenance (article R. 235-5 du code du travail) ou au dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO) (article R. 238-37 du code du travail) existant ou à constituer selon les cas.

B - EXTRAIT CONCERNANT LA NORME NF EN 795 DE 2012

A.1 Généralités

A.1.1 Il convient que les informations relatives à l'installation accompagnant le produit soient conformes à l'EN 365, par ailleurs, il convient qu'elles comprennent au moins les informations recommandées en A.1.2 à A.4, selon le cas.

A.1.2 Il convient que les instructions d'installation comprennent des recommandations sur la conformité des matériaux de base dans lesquels l'ancre structurelle ou l'élément de fixation est fixé.

A.1.3 Il convient que les instructions d'installation spécifient que, lorsque le dispositif d'ancrage est utilisé en tant que partie d'un système antichute, il est souhaitable que l'utilisateur soit équipé d'un

ATLANTIQUE H AUTEUR & SECURITE

moyen permettant de limiter les forces dynamiques maximales exercées sur l'utilisateur lors de l'arrêt d'une chute, à une valeur maximale de 6 kN.

A.1.4 Il convient que le mode d'emploi spécifie que, lorsqu'il est nécessaire d'utiliser une ancre structurelle pour fixer le dispositif d'ancrage, après l'installation, il est souhaitable que l'ancre structurelle soit soumise à une force d'extraction axiale de 6 kN pour confirmer la solidité de la fixation. Il convient que l'ancre structurelle supporte la force pendant au moins 15 s.

A.1.5 Il convient que les instructions d'installation spécifient le tirant d'air pour l'utilisateur lorsque le dispositif d'ancrage est utilisé avec une longe absorbant l'énergie (EN 355). A.1.6 Il convient que les instructions d'installation spécifient qu'il est souhaitable que les dispositifs d'ancrage soient installés par des personnes qualifiées et vérifiés par le calcul.

A.2 Dispositifs d'ancrage de classe C,

Pour les dispositifs d'ancrage de classe C, il convient que les instructions d'installation contiennent les informations suivantes :

- a) la distance due à la flèche du support d'assurage horizontal flexible dans les conditions d'utilisation, y compris les situations d'arrêt de chute ou de retenue.
- b) un avertissement indiquant qu'il convient que les dispositifs d'ancrage de classe C soient installés de manière que, en cas d'arrêt d'une chute, la flèche du support d'assurage ne l'amène pas au contact d'une arête vive ou de tout autre objet susceptible d'endommager le support d'assurage.
- c) il convient que les instructions d'installation spécifient l'angle maximal auquel le support d'assurage pénètre dans ou sort des supports intermédiaires ou des passages d'angles.

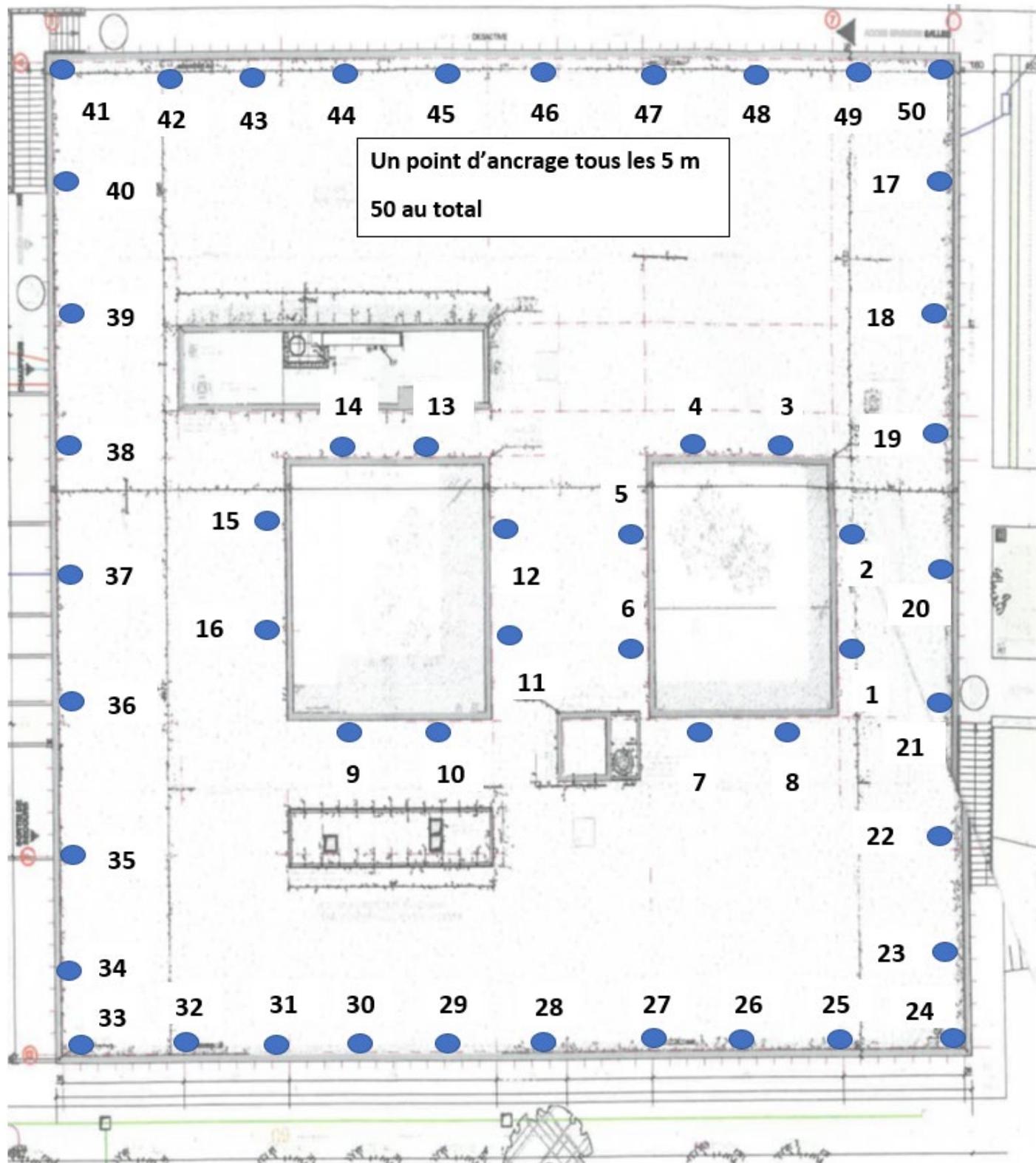
C - Extrait concernant le catalogue de SecurLine :

Après l'installation d'une ligne de vie ou de points d'ancrage, un dossier d'ouvrage exécuté doit être remis au maître d'œuvre. Ce dossier peut notamment être constitué de :

- Un schéma de principe ou un schéma d'implantation.
- La note de calcul de la ligne de vie.
- Les fiches techniques des composants de la ligne de vie (dossier technique de la ligne de vie).
- Un tableau de vérification du montage (contrôle interne).
- Des certificats de conformité de la ligne de vie (également présent dans le dossier technique des lignes de vie SecurLine).
- Du registre de vérification périodique.
- De quelques photos des installations.

ATLANTIQUE H AUTEUR & S ECURITE

3-Plan d'implantation



ATLANTIQUE HAUTEUR & SECURITE

4-Photos de la réalisation

Accès



ATLANTIQUE HAUTEUR & SECURITE



S.A.R.L Capital 1000 euros –RCS La Roche sur Yon 888 781 325 - NAF 4669B - TVA INT.FR33888781325
1 rue des Davants 85580 GRUES

ATLANTIQUE HAUTEUR & SECURITE



Toutes les fixations de potelets ont été testées à l'arrachement à 500 DaN pendant 15 secondes

ATLANTIQUE HAUTEUR & SECURITE

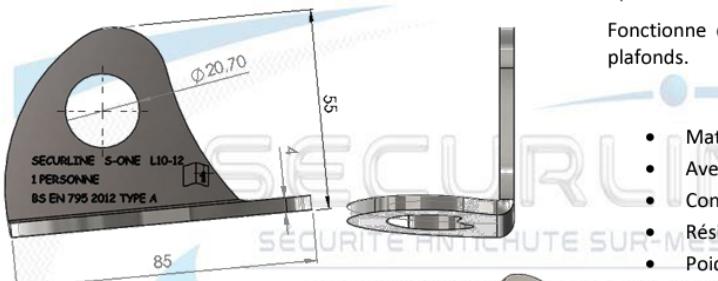
5- Eléments constituant les points d'ancrage

Les potelets pour point d'ancrage Secur 300, Secur 400 et Secur 500.



De hauteur 300,400 ou 500mm, avec anneau d'ancrage et collerette amovible. Peut-être fourni avec fixations inox et contreplaqué. Ce Type d'interface se pose avec 4 fixations M12.

S-ONE



Plaquette d'ancrage individuelle permettant de sécuriser un opérateur muni des EPI adaptés. (Lire le dossier technique)

Fonctionne dans toutes les positions murales, toitures et plafonds.

- Matériaux : inox 304
- Avec ou sans plastification.
- Conforme à la norme BS EN 795 Type A de 2012
- Résistance à la rupture > 2100daN
- Poids : 0.090 Kg
- Système d'entretoise permettant la rotation de l'ancrage conformément à la norme.
- Fixation par boulonnnerie M12 Inox avec un système d'anti-desserrement.

A_{TLANTIQUE} H_{AUTEUR & S}ECURITE

Ancre béton

Ancre béton utilisé D.12 longueur 95 mm tenue 25 kN, testé à 500 DaN pendant 15 secondes minimum.



Évaluation technique européenne

ETA-16/0177
du 22/03/2016

Partie générale

Entité de l'Évaluation technique délivrant l'Évaluation technique européenne	Institut de Technologie du Bâtiment
Nom commercial du produit de construction	BETOFAST evo
Groupe de produits auquel appartient le produit de construction	Chevilles en acier galvanisé avec des diamètres de 8, 10, 12 et 14 pour une utilisation dans le béton
Fabricant	LR ETANCO 66 route de Sartrouville – BP49 F-78231 Le Pecq Cedex France
Usine de production	Usine de production n° 1
La présente Évaluation technique européenne comprend	13 pages dont 3 annexes, qui font partie intégrante de cette évaluation
La présente Évaluation technique européenne a été délivrée en vertu du règlement (UE) n° 305/2011, selon	les lignes directrices pour les agréments techniques européens ETAG 001, édition d'avril 2013 Chevilles métalliques pour béton - Partie 1 : Chevilles - généralités et Partie 3 : Chevilles à verrouillage" utilisées comme le document d'évaluation européen (EAD)

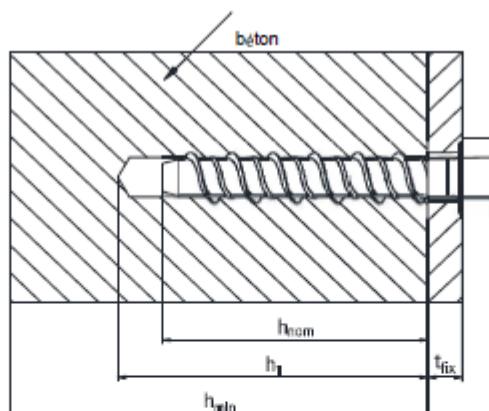
ATLANTIQUE H AUTEUR & S ECURITE

Tableau B1 : Paramètres de l'installation

Taille de la cheville			8			10			12			14		
Diamètre nominal du foret	d_0	mm	8			10			12			14		
Diamètre de la lame du foret	$d_{cut\leq}$	mm	8.45			10.45			12.50			14.50		
Profondeur du trou	$h_1 \geq$	mm	55	60	75	60	70	85	60	70	105	70	80	125
Profondeur nominale d'ancrage	h_{nom}	mm	45	50	65	50	60	75	50	60	95	60	70	115
Diamètre du trou dans l'élément à fixer	d_f	mm	12			14			16			18		

Tableau B2 : Épaisseur minimale de l'élément en béton, distance de la cheville à partir du bord du substrat et espacement

Taille de la cheville			8		10		12		14	
Épaisseur minimale de l'élément en béton			h_{min}	mm	110		110		130	
Distance minimale de la cheville à partir du bord du substrat			c_{min}	mm	60		70		80	
Espacement minimal des chevilles			s_{min}	mm	60		70		80	



BETOFAST evo

Application
Paramètres de
l'installation

Annexe B2
pour l'évaluation
technique
européenne ETA-
16/0177

ATLANTIQUE H AUTEUR & SECURITE

Tableau C1 : Résistance caractéristique à l'extraction du béton fissuré et du béton non fissuré C20/25 à C50/60 (conception selon ETAG 001, Annexe C, Méthode A)

Taille de la cheville		8			10			12			14		
Profondeur nominale d'ancrage	$h_{\text{nom}} [\text{mm}]$	45	50	65	50	60	75	50	60	95	60	70	115
Destruction de l'acier													
Résistance caractéristique	$N_{R,k,s} [\text{kN}]$	42,4			67,2			99,4			134,0		
Coefficient de sécurité partiel	$\gamma_{M,p}^{1)}$	1,4											
Destruction par l'extraction													
Résistance caractéristique dans le béton non fissuré C20/25	$N_{R,k,p} [\text{kN}]$	6	6	12	6	9	16	6	9	25	9	12	35
Résistance caractéristique dans le béton fissuré C20/25	$N_{R,k,p} [\text{kN}]$	3	4	7,5	4	6	9	4	6	16	5	7,5	20
Facteur d'augmentation	Ψ_c	C30/37		1,17			1,17			1,17			1,22
$N_{R,k,p}$		C40/50		1,32			1,32			1,32			1,41
		C50/60		1,42			1,42			1,42			1,55
Coefficient de sécurité partiel pour le béton fissuré et non fissuré	$\gamma_{M,p}^{1)}$	1,8											
Destruction du cône de béton et destruction par le fractionnement													
Profondeur d'ancrage effective	$h_{\text{eff}} [\text{mm}]$	30	34	47	33	42	54	33	42	71	40	48	86
Espaceur	$s_{\text{cr},N} [\text{mm}]$	90	102	141	100	124	162	100	124	213	118	144	258
Distance du bord	$c_{\text{cr},N} [\text{mm}]$	45	51	71	50	62	81	50	62	107	59	72	129
Espaceur	$s_{\text{cr},sp} [\text{mm}]$	90	102	141	100	124	162	100	124	213	118	144	258
Distance du bord	$c_{\text{cr},sp} [\text{mm}]$	45	51	71	50	62	81	50	62	107	59	72	129

¹⁾en l'absence d'autres réglementations nationales

Tableau C2 : Déplacements à cause des charges d'extraction

Taille de la cheville			8			10			12			14								
Béton non fissuré C20/25 à C50/60	Force d'extraction	$N [\text{kN}]$	5,8			8,5			12,6			15,6								
	Déplacement	$\delta_{N,0} [\text{mm}]$	0,3			0,4			0,4			0,6								
		$\delta_{N,e} [\text{mm}]$	1,4			1,5			1,8			1,9								
Béton fissuré C20/25 à C50/60	Force d'extraction	$N [\text{kN}]$	3,2			4,0			6,9			9,6								
	Déplacement	$\delta_{N,0} [\text{mm}]$	0,4			0,5			0,5			0,6								
		$\delta_{N,e} [\text{mm}]$	2,0			2,0			2,0			2,0								
BETOFAST evo										Annexe C1										
Performance										pour l'évaluation technique européenne ETA-16/0177										
Résistance caractéristique à l'extraction Déplacements																				

ATLANTIQUE H AUTEUR & SECURITE

6- Fiche de contrôle au montage

POINT DE CONTRÔLE	OUI	NON	SANS OBJET	REMARQUES
Ancres structurelles : Les ancrages béton ont été testés à l'extractomètre (500daN 15s). Les fixations métalliques ont été vissées à 35Nm minimum.	X			
Les ancre structurelles ont un système d'anti desserrement.	X			
Présence d'un panonceau d'identification par ligne de vie complètement rempli.	X			

ATLANTIQUE HAUTEUR & SECURITE

7- Certificat de conformité des points d'ancrage

DECLARATION DE CONFORMITE

SECURLINE

DECLARATION DE CONFORMITE

SecurLine
36 ZAE DE PLAISANCE
16300 BARBEZIEUX
France

Déclare,

Que les lignes de vie, SecurLine, SecurLine Auto, et SecurLine Over Head sont conformes aux exigences de la norme BS EN 795 : 2012 type C et à la spécification technique TS 16415 :2013 ainsi qu'à la norme NF EN 795 de septembre 1996.

Les essais réalisés par nos soins et à l'Apave Sud Europe de Fontaine nous permettent de valider l'ensemble des composants de ces lignes de vie. La liste des composants concernés est la suivante : SL04, SL05, SL06, SL07, SL08, SL09, SL10, SL11, SL12, SL14, SL15, SL23, SL24, SL25, SL30, SL31, SL32, SL33, SL34, SL30OH, SL31 OH, SL32 OH, SL33 OH, SL34 OH, SL36, SL50, SL50 OH, SL51.

Ces composants doivent toutefois être mis en place dans le respect des notices de montage fournies par le distributeur ou téléchargeable librement sur le site www.securline.fr.

Ces lignes de vie peuvent être mise en place sur les interfaces standards de type SECUR, SecurBac, ou sur des interfaces spécifiquement étudiées. Nous rappelons que le Rmax de l'interface doit toujours être 2 fois supérieur aux efforts auxquels cette interface sera soumise. Les efforts sur les interfaces se calculent par l'intermédiaire du logiciel SecurLine.

La nouvelle réglementation impose au fabricant de valider l'adéquation entre la ligne de vie SecurLine et les antichutes à rappel automatique EN 300 ainsi que les antichutes mobiles incluant un support d'assurage flexible EN353-2. SecurLine a réalisé de nombreux essais et ainsi pu valider l'adéquation avec tous les antichutes à rappel automatique et tous les systèmes antichutes EN 353-2.

Le 25 Aout 2016

Pour SecurLine

Benjamin LE GOAS,
Responsable du bureau d'étude



SECURLINE

ATLANTIQUE HAUTEUR & SECURITE

SecurLine 36 Av de Plaisance ZAE de plaisance 16300 BARBEZIEUX Tél: 05 45 78 83 85	RAPPORT D'ESSAI VALIDANT LA RESISTANCE DES INTERFACES POUR ANCRAGES ET LIGNES DE VIE SECURLINE Interface testée : Secur 500 (Potelet d'ancrage) Support : Structure métallique (banc d'essai) Ancres structurelles : 4 vis M12 inox. Référence interne du test: Test 12 Date de l'essai: 29/09/2014 Date du rapport Apave: 30/10/2014	 APAVE SUDEUROPE SAS AGENCE D'ANGOULEME 74, avenue Maryse Bastié 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC
---	--	---

DEMANDEUR :

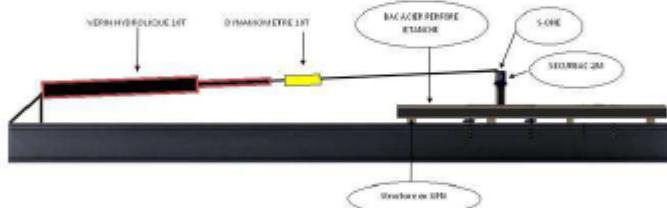
- Demandeur : Monsieur GIRAUD
- Raison Sociale : LMP SECURITE, - ZAE de Plaisance -36 avenue de plaisance -16300 BARBEZIEUX

MATERIEL CONCERNE :

- Fabricant : LMP SECURITE
- Type Commercial : Secur 500, Secur 400 Secur 300
- Référence : Potelet d'ancrage.
- Type d'équipement : Interface pour dispositif d'ancrage conforme à la norme BS EN 795 de Type A ou C.

DESCRIPTION DU TEST STATIQUE VALIDANT L'INTERFACE:

- L'interface SECUR 500 est mise en place directement en extrémité du banc d'essai dans une réservation spécialement dimensionnée. L'essai de traction est réalisé à l'horizontal.



DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE CONSTITUTIF DE L'INTERFACE SECUR500 :

Potelet hauteur 500 en tube de 80*80*2 soudé sur une platine de 180*180*8. Cette platine dispose de 4 oblongs de diamètre 14mm. En tête de potelet une platine d'épaisseur 5mm et possédant un écrou M12 est soudé au tube. Le tout est en acier S235 galvanisé à chaud.

AVIS DE L'EVALUATEUR :

Le potelet a résisté à une charge supérieure à 1200 daN pendant 3 minutes. La rupture a eu lieu à 1200daN par déchirement du tube au dessus de la soudure. Il peut donc être utilisé comme interface pour dispositif d'ancrage conforme à la norme BS EN 795 de Type A ou C. Toutefois il ne doit pas être sollicité à plus de 600daN si il est utilisé comme interface de ligne de vie.

Ensemble des examens contenus dans le rapport APAVE n°D8088749-001-1 du 30 OCTOBRE 2014

Le 14 janvier 2015, Benjamin LE GOAS,



ATLANTIQUE HAUTEUR & SECURITE



Centre d'Essais de Fontaine
17, Bd Paul Langevin
38600 FONTAINNE - FRANCE
Tel : +33.0476.53.52.22
Fax : +33.0476.53.52.40
Lab38meca@apave.com

ATTESTATION DE CONFORMITE N° 12.6.0516/A

1. Demandeur

Demandeur : Monsieur Benjamin LEGOAS
Raison sociale : LMP SECURITE - 36 avenue de Plaisance - ZAE de Plaisance- 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE- France

2. Matériel considéré

Type d'équipement : Dispositif d'ancrage type A – norme BS EN 795 :2012
Fabricant et marque commerciale : LMP SECURITE
Référence : S-ONE

NB : le dispositif d'ancrage de type A n'est pas considéré comme équipement de protection individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur mais est destiné à être utilisé par une seule personne équipée d'EPI.

3. Description

Dispositif d'ancrage de type A. Plaquette pliée en acier inox 304, épaisseur 4mm, un perçage pour fixation de diamètre 13mm.

Caractéristiques d'utilisation :

- Nombre de personnes autorisées sur le dispositif d'ancrage : 1
- Position d'utilisation : surface horizontale et mur
- Direction d'utilisation : axiale à l'anneau.

4. Référentiel technique

Le dispositif d'ancrage de TYPE A objet de la présente attestation a été évalué suivant les exigences applicables de la norme BS EN 795 : 2012 à l'exclusion de tout autre référentiel normatif

5. Essais réalisés

Le dispositif d'ancrage S-ONE a subi les essais suivants :

- Essai de déformation
- Essai de résistance dynamique et d'intégrité
- Essai de résistance statique
- Corrosion

Date des essais : Novembre 2012

Description détaillée des essais et de la conformité à l'ensemble des exigences du référentiel technique dans le rapport n°12.6.0516 du 12 décembre 2012.

6. Conclusion

Le dispositif d'ancrage de type A de marque commerciale LMP SECURITE et de référence S-ONE est conforme aux exigences applicables de la norme BS EN 795 :2012.

Le 12 décembre 2012
Le Chargé d'Affaires
Document original immatériel

Cette attestation d'une page ne constitue pas le justificatif prévu par le code de la consommation (article L.115-27) par lequel un organisme distinct du fabricant atteste à des fins commerciales que le produit est conforme à des caractéristiques dans un référentiel dépassé au l'autorité administrative.

APAVE SUDEUROPE SAS Siège social : 8 rue Jean-Jacques Vernazza - Z.A.C. Saumaty-Séon - BP 193 - 13322 MARSEILLE CEDEX 15
Tél : 04 06 15 22 60 - Fax : 04 06 15 22 61 - Site Internet : www.apave.com
Société par Actions Simplifiée au Capital de 6648 544 € - N°SIREN : 518720925

ATLANTIQUE HAUTEUR & SECURITE

8- Certificat de pose

SECURLINE
SÉCURITÉ ANTICHUTE SUR-MESURE
SAFETY ANTI-FALLS CUSTOM-MADE

CERTIFICAT DE FORMATION

Nous soussignés, Société SECURLINE (Siren 814 067 203), certifions conformément aux exigences de la recommandation R430 concernant la pose et l'entretien des systèmes antichute EN 795 que :

Madame Emilie PICHOT
Monsieur Sylvain PICHOT
François BAUDOUIN
Alexandre CHAUSSÉ

Société
ATLANTIQUE HAUTEUR SECURITE
1 rue des davants
85 580 Grues

Attestation: SL -POLE FRANCE – 026
Validité : 10 - 2022

Ont suivis la formation SecurLine de 4h à BARBEZIEUX SAINT HILAIRE le 05/10/2020 et sont ainsi habilités à poser les produits de la gamme SecurLine.

La société Atlantique Hauteur Sécurité, de par ses compétences dans le domaine des systèmes antichutes.
Est également habilitée à contrôler et entretenir les systèmes antichute SecurLine.

Fait à Barbezieux, Le 05 Octobre 2020
Le formateur : Julien GONDEAU

SAS SecurLine
36, ZAE de l'Isleance - 16300 BARBEZIEUX
Au capital de 1000€ - Siren 814 067 203 000 12

ATLANTIQUE HAUTEUR & SECURITE

9- Vérification périodique obligatoire

Nous rappelons que selon la réglementation en vigueur, les lignes de vie doivent faire l'objet d'une vérification périodique (une fois par an), vous trouverez ci-dessous la liste des points de contrôle :

POINT DE CONTRÔLE	OUI	NON	SANS OBJET	REMARQUES
Contrôle de l'état général des fixations et de l'ancrage (corrosion, déformation...).	X			
Interface : absence de corrosion, de déformation permanente.	X			
Ancre structurelle : Si visible, contrôle du couple de serrage, corrosion. Présence de rondelle et d'un système frein type contre – écrou ou rondelle grower...	X			
Contrôle de la lisibilité du marquage.	X			
Contrôle de la présence d'un panonceau d'information rempli à proximité.	X			

Atlantique Hauteur et Sécurité peut vous délivrer un contrat annuel de contrôle périodique de ligne de vie.

Atlantique Hauteur & Sécurité

1, rue des Davants

85580 GRUES

sylvain@psecurite.fr

06 60 44 10 73

RCS 888 781 325 La Roche Sur Yon - NAF 4669B

